BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 12 avril 2018 maintenant dans un grade et dans un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense

NOR: INTJ1810406A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret nº 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2015 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1er

M. Emmanuel MORPAIN (NIGEND : 379103 - NLS : 8031863 - NID : 0022010330) est maintenu au grade de lieutenant, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense, dans son emploi de psychologue clinicien, conseiller technique régional, au sein de la région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité Ouest, pour une durée de deux ans à compter du 1er novembre 2018.

L'intéressé est rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 avril 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, H. RENAUD